

COMITE SYNDICAL**DU 18 FEVRIER 2019**

Le 18 février 2019 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 11 février 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	23
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6667 voix présents ou représentés :	7 834,40 voix

PRESENTS**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Christine GARNIER, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants : Aucun**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),
Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),
M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
M. Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté),
M. Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan),
M. Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Catherine CHABERT, (DDT38), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, Marie ARDIET, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Renzo SULLI, Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, Elisabeth WOLF, Bruno MAGNIER, (Grenoble-Alpes Métropole), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Yannick NEUDER, Jean-Christian PIOLAT, (Bièvre Isère Communauté), Jean-François INARD, (Saint Marcellin-Vercors-Isère Communauté), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Orientations budgétaires EP-SCoT de la Région de Grenoble pour le budget 2019

COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2019

DELIBERATION N° 19-II-I

Objet : Orientations budgétaires EP-SCoT de la Région de Grenoble pour le budget 2019

Contexte général :

Le projet de budget vise à répondre au programme d'activités de l'EP-SCoT pour 2019 :

- poursuite des missions de l'établissement, notamment dans le cadre de ses missions de conseil et d'instruction. L'année 2019 sera marquée par la finalisation de nombreux documents d'urbanisme sur le territoire avec pour conséquence une activité soutenue sur ces points,

- **poursuite des travaux du comité syndical et des commissions autour de la mise en œuvre du SCoT,**

- **mise en place et le pilotage de deux démarches novatrices sur lequel l'EP-SCoT s'est porté volontaire :**

- d'une part, l'approfondissement de l'approche de la gestion globale de la ressource en eau dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau. Dans ce cadre 2 chantiers innovants sont soutenus : le premier sur le principe du SDAGE Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des territoires à l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble, le second sur l'impact du changement climatique sur la ressource en eau,

- d'autre part, la réflexion sur le commerce : l'EP-SCoT de la région de Grenoble est lauréat d'un appel à projet lancé fin 2018 par la Fédération nationale des SCoT, les grandes fédérations de commerce et le Ministère de la Cohésion des territoires. La démarche doit permettre de progresser en terme d'observation, de partage des approches et d'aide à la mise en place de stratégies commerciales sur le territoire,

- **mise en place de nouveaux chantiers autour d'enjeux communs à l'ensemble du territoire identifiés lors de l'évaluation de 2018.** L'identification des thèmes prioritaires et les méthodes d'approfondissement seront approfondis sur la base des conclusions des séminaires de l'année 2018 du bilan du SCoT et de la délibération d'interpellation prise le 13 décembre 2018 qui va donner lieu à un porté à connaissance / validation dans les 7 intercommunalités du périmètres du SCoT dans les mois à venir. L'impact budgétaire éventuel de ces nouveaux chantiers sera intégré au vote du budget supplémentaire.

Moyens humains et techniques

L'équipe SCoT est aujourd'hui composée d'une équipe de sept personnes à temps complet et d'une personne détachée à temps partiel de la Métro. Cet effectif correspond aux besoins liés au suivi des documents d'urbanisme sur un territoire de 268 communes ainsi qu'au suivi du programme mentionné ci-avant.

L'effectif comprend le directeur de l'EP, une assistante administrative et de cinq chargés de mission et d'une chargée de gestion financière et administrative à temps partiel.

L'appui de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise est estimé à 270 jours pour 2019.

Les orientations budgétaires pour 2019

Dépenses

Plusieurs évolutions sont constatées sur le budget 2019 :

- le périmètre englobe l'ensemble des activités de l'EP-SCoT, y/c les activités de l'ancienne communauté de l'eau,
- sur ce périmètre, les dépenses de fonctionnement passent de 847 à 812K€ d'une année sur l'autre (budgets primitifs), soit une baisse de 4,2%,
- les dépenses d'investissement sont estimées à ce stade à 14K€.

Recettes

- le budget intègre une subvention de 36K€ de l'Agence de l'Eau, et 5K€ au titre des autres produits de gestion courante,
- L'essentiel des recettes est assuré par une participation des intercommunalités composant l'EP-SCoT,

La participation des membres, issue de la modification statutaire approuvée par le Comité syndical du 22 octobre 2014, est établie sur la base d'un montant par habitant rapportée à la population DGF INSEE.

Pour le budget 2019, la population retenue source DGF INSEE 2018 est 787 094 habitants soit une augmentation de +1,1% par rapport à 2017. La répartition est la suivante :

EPCI associées	Population DGF Insee 2016	Population DGF Insee 2017	Population DGF Insee 2018
Grenoble Alpes Métropole	450 494	451 752	452 687
C.A du Pays Voironnais	94 429	95 268	95 953
C.C. le Grésivaudan	103 043	103 890	104 039
C.C. Bièvre Est	22 004	22 171	22 343
CC.Bièvre Isère (fusion C.C St Jeannaise)	54 942	56 649	55 274
CC Territoire de Beaurepaire (sortie en 2018)	15 527		
CC Chambaran Vinay Vercors	15 409		
CC. Pays de St Marcellin	23 206		
CC Bourne à l'Isère	6 534		
Saint Marcellin Vercors Isère		45 350	46 565
C.C le Trièves	10 105	10 197	10 233
TOTAL	795 693	785 277	787 094

Le budget a été établi sur la base d'une contribution unique de 0,98€/habitant couvrant l'ensemble du périmètre de l'EP-SCoT évoqué ci-dessus.

Pour mémoire, la participation des collectivités comprenait en 2018 une contribution statutaire de 0,94€/habitant à laquelle s'ajoutaient des financements spécifiques d'un montant de 53K€ (hors subvention de l'Agence de l'eau) au titre des chantiers spécifiques sur la gestion globale de la ressource en eau, avec maintien ce convention bilatérale à titre dérogatoire avec 4 intercommunalités (Grenoble Alpes Métropole, CC de Bièvre Est, CC du Trièves et Saint Marcellin Vercors Isère communauté).

La répartition des contributions s'établirait comme suit au vu de ces éléments :

EPCI associées	Population DGF Insee 2017	participation BP/BS 2018	Autres participations 2018 perçues	Total 2018 participations des Epci	Population DGF Insee 2018	participation BP 2019 base 0,98 €/hab
Grenoble Alpes Métropole	451 752	424 646,88	45 175,52	469 822,40	452 687	443 633,26
C.A du Pays Voironnais	95 268	89 551,92		89 551,92	95 953	94 033,94
C.C. le Grésivaudan	103 890	97 656,60		97 656,60	104 039	101 958,22
C.C. Bièvre Est	22 171	20 840,74	2 217,71	23 058,45	22 343	21 896,14
CC.Bièvre Isère (fusion C.C St Jeannaise)	56 649	56 013,00		56 013,00	55 274	54 168,52
CC Territoire de Beaurepaire (sortie en 2018)						
CC Chambaran Vinay Vercors						
CC. Pays de St Marcellin						
CC Bourne à l'Isère						
Saint Marcellin Vercors Isère	45 350	42 629,00	4 535,00	47 164,00	46 565	45 633,70
C.C le Trièves	10 197	9 585,18	1 019,70	10 604,88	10 233	10 028,34
TOTAL	785 277	740 923,32	52 947,93	793 871,25	787 094	771 352,12

Synthèse de la proposition de budget 2019 :

FONCTIONNEMENT	RAPPEL DU BP 2018	POUR INFOS REALISE 2018	PROPOSITION 2019	FONCTIONNEMENT	RAPPEL DU BP 2018	POUR INFOS REALISE 2018	PROPOSITION 2019	remarques
DEPENSES				RECETTES				
Masse salariale + élus + indemnité trésorier	427 301	440 051	410 477	Contribution METRO	470 122	469 822	443 633	
Charges de gestion courante	117 864	84 212	108 875	Contribution autres collectivités	328 555	324 049	327 719	prise en compte au bp de la rectification du bs erreur contributions corrigée en bs
Convention AURG: sub + cotisation	254 394	219 182	263 000	Financements Etat (agence de l'Eau +agence française de Biodiversité)	36 000	42 327	36 000	Proposition 2019 en attente d'une décision biodiversité
Communication	18 618	56 060	15 000	Autres produits	13 000	6 035	5 000	
Contentieux	5 000	3 048	3 000					
autofinancement	24 500		12 000					
TOTAL DEPENSES	847 677	802 553	812 352	TOTAL RECETTES	847 677	842 233	812 352	

INVESTISSEMENT	RAPPEL DU BP 2018	POUR INFOS REALISE 2018	PROPOSITION 2019	INVESTISSEMENT	RAPPEL DU BP 2018	POUR INFOS REALISE 2018	PROPOSITION 2019	remarques
DEPENSES				RECETTES				
Mobilier et équipements informatiques	5 000	5 599	14 200	FCTVA	500	726	2 200	FCTVA 2019 calculé sur les dépenses d'inv 2017
Matériel de transport	15 000	15 600		autres financements	6 270	6 270		
Dépôt et cautionnement reçu		540		autofinancement	24 500		12 000	
frais d'étude et d'élaboration des docs d'urba	11 270	6 932						
TOTAL DEPENSES	31 270	28 671	14 200	TOTAL RECETTES	31 270	6 996	14 200	

Envoyé en préfecture le 25/02/2019

Reçu en préfecture le 25/02/2019

Affiché le

SLOW

ID : 038-253804314-20190218-DELIB_2019_0201-DE

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce

Fait à Grenoble, le 18 février 2019

Le Président

Yannik OLLIVIER

